



## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU JEUDI 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

**Etaient présents :** Mmes BAFFOY, BERTHELOT Isabelle, DAUVILLIERS, MARCHAND, MARTIN, PASQUET, ROULLET, SABY, SONATORE et MM. BERCHER, BOUTEILLE, CATINAT, CHANCLUD, CIRET, DELMAS, GAURAT, GIRARD, GUERIN, LAROCHE, MATIGNON et POINCLOUX.

**Avaient donné pouvoir :** Mme BARAO-FERREIRA à M. LAROCHE, M. BEAUVALLET à M. BERCHER, Mme BECHU à M. CATINAT, Mme Christine BERTHELOT à M. BOUTEILLE, M. DELMOND à M. GIRARD, Mme PIEDFERRE à Mme BAFFOY, Mme QUEMENER à M. GAURAT et M. SENET à M. DELMAS.

**Etaient absents ou excusés :** Mme DELAVEAU, M. BEVILLARD, DAVIAUD et JOUSSON.

**Secrétaire de séance :** M. DELMAS.

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice :	33
Présents :	21
Pouvoirs :	8
Absents et/ou excusés :	4
Votants :	29
Quorum :	17

### **CONSEIL MUNICIPAL**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 18 MARS 2025.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **RENOUVELLEMENT CONCESSIONS FUNERAIRES**

- VALLONE JOSEPHINE (N° 25-067 DU 25 FEVRIER 2025).

#### **MARCHES**

- AVENANT N° 4 AU MARCHÉ N° 23P03S – MISSION DE PAYSAGISTE CONCEPTEUR POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS SUR LE MALESHERBOIS (N° 25-083 DU 12 MARS 2025).
- AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 23P12T – TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS, STATIONNEMENTS, VOIRIES, CREATION D'UNE LIAISON DOUCE, AMENAGEMENT ET VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU PARQUET A MALESHERBES – LOT N° 1 : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (N° 25-100 DU 27 MARS 2025).

**ACQUISITIONS**

- RACHAT DE LA LICENCE IV DE M. LIU (N° 25-092 DU 19 MARS 2025).

**PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**❖ **AFFAIRES SOCIALES-LOGEMENT-SANTE.****25-04-SOC-01 ACCEPTATION D'UN DON MOBILIER POUR LES LOGEMENTS D'URGENCE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** le don de mobilier dont le détail est le suivant : un canapé deux places.
- **PRÉCISE** que ce mobilier sera exclusivement destiné aux logements d'urgence communaux.

❖ **CULTURE-COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE-PATRIMOINE.**

*Arrivée de Mme Isabelle BERTHELOT.*

**25-04-CAP-02 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, le cas échéant, les conventions et les avenants liés avec les associations.
- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations inscrites dans le tableau ci-dessus au titre de l'exercice 2025.
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice concerné au chapitre 65.
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

❖ **FINANCES.****25-04-FIN-03 BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES SUR LE TERRITOIRE DU MALESHERBOIS – ANNEE 2024.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune du Malesherbois en 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que ce bilan sera annexé au compte financier unique 2024 de la commune.

*Sortie de M. le Maire pour le vote des comptes administratifs.  
Mme PASQUET, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint assure la présidence de la séance.*

**25-04-FIN-04 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 tel que présenté.
- **PREND** acte des résultats comptables et budgétaires de l'exercice.

**25-04-FIN-05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ARRETE** le compte administratif 2024 du budget annexe « eau ».
- **CONSTATE** un résultat de clôture 2024 excédentaire d'un **million cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et onze centimes** (1 125 998.11 €) en section d'exploitation et de **deux millions six cent quarante-sept mille neuf cent cinquante-cinq euros et soixante-dix-huit centimes** (2 647 955.78 €) en section d'investissement.

*M. le Maire revient pour la fin de la séance et en assure de nouveau la présidence.*

**25-04-FIN-06 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** le Compte de Gestion du budget annexe eau, établi par Madame Nathalie Tremintin, comptable public, pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif établi par Monsieur le Maire pour le même exercice.

**25-04-FIN-07 TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la reprise des résultats 2024 du budget annexe de l'eau dans le budget principal de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon les montants suivants :
  - **Fonctionnement Recettes :**
    - **Article 002** : Résultat de fonctionnement reporté : **1 125 998,11 €.**
  - **Investissement Recettes :**
    - **Article 001** : Résultat d'investissement reporté : **2 647 955,78 €.**

**25-04-FIN-08 AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 1 000 000.00 € au compte R1068 en section d'investissement du budget principal 2025.
- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 868 645.09 € au compte R002 en section de fonctionnement du budget principal 2025.

**25-04-FIN-09 VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition de 2024 pour 2025, à savoir :
  - Taxe sur le foncier bâti : 43.97 %.
  - Taxe sur le foncier non bâti : 28.99 %.
  - Taxe d'habitation : 14.93 %.

**25-04-FIN-10 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025, pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses : 9 685 943.20 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
011 CHARGES GENERALES	2 728 434.09	29
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 000 000.00	29
014 ATTENUATION DE PRODUITS	200 000.00	29
65 CHARGES DE GESTION/ELUS	1 783 108.11	29
66 CHARGES FINANCIERES	91 000.00	29
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 400.00	29
042 OPERATIONS D'ORDRE	847 000.00	29
023 VIREMENT SECTION INVEST	17 001.00	29

**Recettes : 9 685 943.20 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 994 643.20	29
013 ATTENUATION DE CHARGES	75 000.00	29
70 PRODUITS DES SERVICES	223 760.00	29
73 IMPOTS ET TAXES	240 760.00	29
731 FISCALITE LOCALE	4 681 680.00	29
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS...	2 317 000.00	29
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	142 500.00	29
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 600.00	29
042 OPERATIONS D'ORDRE	6 000.00	29

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses + RAR : 11 225 472.70 €**

CHAPITRES	MONTANTS	RAR	VOTES
16 EMPRUNTS	442 000.00		29
10 DOTATIONS	2 647 955.78		29
20 IMMO INCORPORELLES	396 500.00	235 208.54	29
204 SUB. EQUIPEMENTS	200 000.00		29
21 IMMO CORPORELLES	4 277 483.77	233 000.53	29
23 IMMO EN COURS	1 000 000.00		29
4581 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 500 000.00	44 774.08	29
040 OPERATIONS D'ORDRE	6 000.00		29
041 OPERATIONS PATRIM.	242 500.00		29

**Recettes : 11 225 472.70 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
001 SOLDE D'EXECUTION	4 265 132.70	29
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000 000.00	29
13 SUBVENTIONS	1 309 065.00	29
16 EMPRUNTS	2 000 000.00	29
021 VIREMENT SECT. FONCT	17 001.00	29
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 544 774.00	29
040 OPERATIONS D'ORDRE	847 000.00	29
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	242 500.00	29

**25-04-FIN-11 TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE A LA CCPG – MISE A DISPOSITION DES BIENS NECESSAIRES A SON EXERCICE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PRECISE** que les comptes impactés par la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable sont les suivants :

COMPTES	VALEURS BRUTES
2031	94 758,85
2051	2 225,00
2111	2 766,40
2128	100,00
21311	1 399 951,92
2138	49 951,65
2154	1 348,14
21561	3 799 918,20
2158	1 092 713,04
2188	5 698,18
13111	515 225,00
13118	1 108 591,58
1333	3 645,13
1641	121 300,29
16441	36 425,20
2805	1 855,00
28131	29 991,75
28138	49 951,65
28154	134,00
28156	1 995 620,60
28158	385 013,27
28188	1 426,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 698 610,85</b>

- **PRECISE** que la liste des biens concernés par ce transfert sera jointe en annexe.
- **INDIQUE** qu'il n'existe aucun bien concerné par des reprises de subventions ; les subventions encaissées ayant fait l'objet de rattachements individualisés.

## ❖ TRAVAUX-VOIRIE.

**25-04-TRAV-12** APPROBATION DES CONVENTIONS DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DU MALESHERBOIS ET LA CCPG – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC, TELECOM ET REHABILITATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE A LABROSSE ET TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE VOIRIE, REHABILITATION ET CREATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES, REHABILITATION DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE RUE DE PARIS, GRANDE RUE ET COUR DES DENISES A MANCHECOURT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la commune du Malesherbois et la CCPG pour les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public, télécom et réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune déléguée de Labrosse.
- **APPROUVE** le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la commune du Malesherbois et la CCPG pour les travaux de requalification de voirie, réhabilitation et création du réseau d'eaux pluviales, réhabilitation des branchements d'eau potable rue de Paris, Grande Rue et cour des Denises sur la commune déléguée de Manchecourt.
- **DESIGNE** la commune en tant que maître d'ouvrage unique de chaque opération.
- **APPROUVE** les projets de conventions, tels qu'annexés à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer lesdites conventions et tout document y afférent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à procéder, sans autre délibération, aux opérations inhérentes auxdites conventions.

### INFORMATIONS DIVERSES


  
Le Maire,  
**Hervé GAURAT**